

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 11 MAI 2016

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE - Il est l'honneur, je vais donc ouvrir la séance en faisant l'appel et en demandant à la benjamine, Madame Géraldine BUTI, d'opérer à cet effet.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Armelie RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Ange POGGI, Béatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marc THOMAS.

Étaient représenté(e)s, Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX
Jacques BAUDOUX par Christian PEYRO
Fadela AOUNMEUR par Gérald GUILLEMONT
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Jérémy PARDIES par Maryse RODDE
Hervé REBOUL par Béatrix ESPALLARDO

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Fernande REYNAUD
Johanne ALVAREZ
Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE - En l'absence de Marie-Pierre VIAL, qui est malade, je vous propose la candidature d'Anne-Marie CHAYOT. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autre candidat.

Il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2016

Monsieur le MAIRE - Je vous propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil du 13 avril 2016. S'il n'y a pas de commentaire, on passe au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 voix « Droite Nationale »)

Monsieur le MAIRE - Nous passons aux délibérations. Nous commençons par une question extrêmement importante. Je vais céder la parole immédiatement, pour une introduction générale, à Monsieur Jean GUILLOIN, Adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

C/ DÉLIBÉRATIONS

URBANISME

N° 1 – ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MIRAMAS – RÉVISION N° 2

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.

M. Jean GUILLON - Nous lancerons à la rentrée l'enquête publique, et nous pourrons l'approuver définitivement au mois de décembre 2016. Sur ce document d'urbanisme, vous n'avez pas tout, mais il est consultable.

Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.

M. Jean GUILLON - Je vais laisser la parole à Camille LE FLOCH, qui est la personne qui nous a aidés dans ce travail de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elle fait partie du Cabinet Planed.

Mme Camille LE FLOCH (Cabinet planed) - Bonsoir à tous. Bien évidemment, travailler sur un document d'urbanisme est long, très technique et de plus en plus juridique et encadré par les différents points que Monsieur GUILLON vous a édictés à l'instant.

Pour rappel, les objectifs de cette révision sont d'intégrer :

- le contexte législatif qui a fortement évolué ces dernières années ;
- l'évolution des projets communaux, qui ont aussi été retraduits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui vous avait été présenté il y a quelques mois (je n'ai plus la date en tête) ;
- les documents de rang supérieur, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui a été approuvé depuis, le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est en cours de révision et les différents projets, en particulier celui de la politique de la Ville qui est aussi assez structurant à Miramas.

Il est important de rappeler les trois grandes orientations de ce projet, car le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est le socle du Plan Local d'Urbanisme et c'est bien sur la base de ce projet que se déclinent ensuite le zonage, le règlement et tous les documents qui, finalement, vont s'appliquer aux autorisations du droit

des sols. D'où l'importance de bien fixer ces orientations, car elles fixent le cadre politique, finalement, du développement de la Ville pour les 10 ou 15 prochaines années.

Les trois grandes orientations, qui vous ont déjà été présentées, sont :

- Miramas, pour une ville verte ;
- Miramas pour une ville d'équilibre ;
- Miramas, pour une ville accessible.

Sans entrer dans le détail de chaque carte qui vous avait été présentée, l'esprit général est de conserver des espaces naturels et des espaces agricoles vivants, attractifs et à l'image de ce qui existe aujourd'hui, et de pouvoir maintenir au maximum cette ceinture verte et agricole autour de la Ville. Il s'agit de pouvoir continuer à travailler sur les continuités écologiques, évidemment. C'était l'une des demandes particulières des évolutions réglementaires. Il s'agissait de travailler sur une ville qui, pour l'avenir, permette de maintenir dynamisme économique, dynamique sociale et mixité sociale et fonctionnelle, en particulier autour de grands projets comme celui de la gare, évidemment, et de la priorité qui est donnée au réinvestissement du centre de la Ville ainsi qu'à l'articulation avec les grands espaces économiques et d'habitat, en particulier le Village des Marques qui est en cours de construction.

Évidemment, parler d'urbanisation et de développement urbain demande aussi de s'intéresser à la question de l'accessibilité. C'est la question des transports en commun, mais aussi de la place que l'on donne – elle est de plus en plus importante – aux piétons et aux cyclistes dans la Ville en organisant aussi les voiries et les circulations automobiles, puisque la voiture s'impose, encore aujourd'hui, comme le mode de déplacement prioritaire, à Miramas comme ailleurs.

L'un des documents importants et constitutifs de ce Plan Local d'Urbanisme sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation. En fait, ce sont des zooms sur des secteurs à enjeux, des secteurs particulièrement importants pour le développement de la Ville, sur lesquels l'on vient travailler pour fixer de grandes orientations de développement. On n'est pas sur la définition de plan-masse, mais bien sur une manière de cadrer d'éventuelles opérations d'aménagements futurs qui pourraient se développer sur ces secteurs. Vous le voyez, ces secteurs ont été définis ici. Il y a des secteurs particulièrement stratégiques, comme celui de la Cité SNCF. Vous avez un schéma - qui vous est présenté ici - je pourrais en parler pendant très longtemps, mais je vais essayer de faire bref.

Monsieur le MAIRE - Prenez votre temps, quand même.

Mme Camille LE FLOCH (Cabinet Planed) - Ce quartier historique de la ville de Miramas, et identitaire autour de la ville-rail, est aujourd'hui un secteur et un quartier

finalament assez faiblement peuplé, faiblement utilisé et dense au quotidien. C'est aussi le fait d'une frame historique orthogonale qui prend énormément de place en termes de voiries, avec des espaces collectifs peu utilisés et assez dégradés à l'heure actuelle. Il y a également de vraies problématiques en termes de stationnement et de circulation dans cet espace.

M. Jean GUILLON - Juste un complément. Je voudrais aussi dire pourquoi. Bon, il y a ce problème-là, mais il y a aussi le changement de réglementation. Aujourd'hui, il n'existe plus de COS (Coefficient d'Occupation du Sol), c'est-à-dire que l'on a un quartier qui n'est aujourd'hui pas très dense et qui appartient à un seul propriétaire qui est un bailleur social. Hier, il y avait un COS de 0,5 et aujourd'hui, il n'y a plus de COS. Cela fait qu'on peut faire à peu près n'importe quoi sur ce quartier. C'est pour cela que l'on a mis une orientation d'aménagement, ce qui n'enlève pas la propriété au propriétaire, bien entendu.

Dans cette orientation d'aménagement, on a mis ce que l'on pourrait y faire, ce que l'on souhaiterait que l'on y fasse, c'est-à-dire un quartier de développement durable, un quartier où il y aurait, certes, du logement social, puisqu'il y en a et qu'il n'est pas question d'enlever le logement social existant, et un quartier où l'on pourrait faire venir de la mixité. C'est pour réglementer un peu la densification, parce que sinon, on peut multiplier par 5 le nombre de logements et ne faire que des logements sociaux. Il faut donc faire un peu attention. En plus, on est en plein centre-ville et c'est un quartier qui demande certainement à se densifier. Ce n'est pas la peine d'aller utiliser des hectares de terrains naturels alors que l'on a, dans le centre-ville, des possibilités de densifier, mais il ne faudra pas le faire n'importe comment. On ne voulait pas laisser à un seul propriétaire, fut-il quelqu'un avec qui l'on s'entend bien, puisque c'est ICF et ce sont des gens intéressants, la possibilité de faire tout ce qu'il voulait.

Monsieur le MAIRE - Je vous en prie.

M. Jean GUILLON - Est-ce que c'est là-dessus ?

Mme Béatrix ESPALLARDO - Oui. Vous avez parlé de mixité, éclaircissez.

M. Jean GUILLON - La mixité, c'est la mixité sociale. Aujourd'hui, vous avez 500 logements sociaux. La mixité, cela veut dire mettre d'autres logements qui ne sont pas des logements sociaux.

Mme Béatrix ESPALLARDO - Dans la mixité, vous allez faire venir d'autres gens, encore.

M. Jean GUILLON - Oui, mais la mixité c'est dans les deux sens. Quand on a 0 % de logements sociaux, la mixité veut dire avoir des logements sociaux. À Miramas, la mixité, cela veut dire avoir autre chose.

Mme Béatrix ESPALLARDO - Éclaircissez, parce que ce n'est pas clair.

Monsieur le MAIRE - Je vais répondre Madame, dans ce quartier, vous l'avez compris, il y a deux éléments clés. L'un est de maîtriser ce que l'on va y faire, puisque les règles vont changer. L'autre est une mixité sociale à l'envers. Je sais que le mot « social » vous fait toujours peur, mais c'est à l'envers. C'est-à-dire qu'il faut, dans l'offre de logements que l'on propose aux habitants de Miramas, qu'il y ait du logement social, du logement en accession sociale et du logement privé. Le privé, ce sont des constructions privées. Nous essayons d'avoir cette mixité alors que la Ville a été très longtemps, dans certains quartiers, uniquement dans du logement social.

On essaie d'avoir une mixité – c'est ce que l'on vous a expliqué la dernière fois – et un équilibre entre quelqu'un qui a besoin d'avoir un logement social, parce qu'il n'a pas les revenus suffisants, un travailleur – quelqu'un qui a des revenus, qui ne peut pas accéder au logement social, mais peut accéder à ce que l'on appelle « l'accession sociale au logement » (des prix adaptés aux gens qui travaillent et qui sont au-dessus des minimas pour les logements sociaux) –, et d'autres personnes qui, elles, ont plus de revenus, mais ne trouvent pas de logement privé dans la Ville. Là, ce sont les programmes que l'on est en train de sortir dans la Ville et qui sont de l'accession privée.

Mme Béatrix ESPALLARDO - Vous avez répondu à ma question. Je voulais juste savoir ce qu'était la mixité, si c'étaient les logements ou les personnes qui vont venir. Là, j'ai compris, ce sont deux choses différentes.

Mme Camille LE FLOCH (Cabinet Planed) - Ce secteur est stratégique dans le développement futur de la Ville, puisqu'il est à l'interface entre le centre de ville et le secteur de la Boule Noire, qui est aussi un secteur en développement. L'intérêt est donc d'éviter de cloisonner ce quartier et de l'ouvrir sur ce qu'il se passe à l'est comme à l'ouest, c'est-à-dire le centre-ville, autour de la place Jourdan et de sa dynamique, et les espaces économiques de la Boule Noire, à l'ouest.

L'autre secteur qui a été étudié est le secteur que nous avons appelé « Baume de Vaquier-Taussane », c'est-à-dire l'entrée de ville sud-est, en venant de Saint-Chamas. Sur ce secteur, l'idée est également de structurer pour venir vraiment former une entrée de ville. Aujourd'hui, on a une faible lisibilité de la Ville à cet endroit-là. On a ce grand giratoire, on a ensuite, d'un côté, un espace à moitié agricole et à moitié en friche et, de l'autre côté, le secteur de Garouvin qui est bâti, puis le pont et, enfin, on découvre la Ville. L'idée, à travers l'urbanisation et le développement de ce secteur, est de venir travailler sur une entrée de ville de qualité: aussi à travers la requalification de cette route départementale

qui, aujourd'hui, pose des problèmes en termes de sécurité et de vitesse pour une entrée de ville. La structuration du tissu urbain pourrait également permettre de la réaménager.

Il s'agit donc de prévoir des logements sur cette entrée de ville, pour la requalifier, tout en conservant les espaces boisés qui sont directement en périphérie et qui permettent une vraie circulation entre les espaces boisés de Taussane, que vous connaissez, et les espaces non bâtis de Garouvin. En termes de fonctionnalité écologique, dans ce secteur, il y a un intérêt certain à les maintenir. De même, il y a un intérêt à prévoir l'éventuelle installation d'un équipement public à cet endroit-là : peut-être un équipement à vocation scolaire si les besoins s'en faisaient sentir avec l'arrivée de nouvelles populations. En tout cas, un équipement public pourrait aussi venir compléter l'offre sur ce secteur des quartiers où elle est un peu moins présente.

Un autre des secteurs étudiés est celui de Saint-Suspi-Mourre Blanc. C'est en fait le nord du plan d'eau et son extension vers le site des Cochonniers. Là aussi, il y a plusieurs enjeux :

- qualifier et améliorer l'espace public au nord de ce plan d'eau qui, pour autant, est bien traité sur l'essentiel de son pourtour aujourd'hui. Au nord, il dispose aussi d'espaces verts fortement qualitatifs et avec la possibilité – pourquoi pas ? – de venir y installer quelques activités de loisirs ou de restauration pour compléter l'offre qui, aujourd'hui, est inexistante autour de ce plan d'eau pourtant fort intéressant du point de vue de la dynamique des espaces publics de l'est de la Commune ;
- prévoir une extension vers les Cochonniers en mixant les formes urbaines. Là, je parle de typologie de logements. L'idée est aussi, dans un premier temps, de poursuivre cette idée de front bâti qui existe déjà au sud. Il faudrait pouvoir le poursuivre et, ensuite, aller vers des formes urbaines et des densités moins importantes pour atteindre ce but de mixité sociale à l'envers ou, en tout cas, proposer une offre de logements diversifiée à Miramas pour accueillir les classes moyennes et supérieures, tel que cela est souhaité dans la politique et à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La mixité sociale se veut un peu différente à Miramas dans son contexte

Ensuite, il y a des orientations d'aménagement que nous avons retravaillées sur la base de celles qui existaient déjà dans le PLU de 2013, puisque cette révision est quand même une forme de continuité du projet qui avait été développé en 2013. Là, on est sur le secteur de Garouvin, un secteur qui viendrait compléter le tissu urbain tel qu'il existe

aujourd'hui, tout en travaillant la question du lien en mode doux avec cette ancienne voie ferrée qui est un lien assez intéressant vers le centre-ville et vers le Vieux-Miramas.

Nous avons aussi travaillé sur quelques schémas de principe sur des secteurs à enjeux. Il y a eu des évolutions réglementaires qui nous imposent aussi de revoir la palette des outils que l'on peut utiliser en matière d'urbanisme, puisque la loi NOTRe – pour ne pas la citer – impose maintenant aux collectivités fixant des emplacements réservés dans leurs documents d'urbanisme de participer financièrement à leur aménagement. C'est un coût non négligeable pour la Collectivité, en particulier dans le cadre d'opérations éventuellement privées qui pourraient se développer sur certains secteurs. Dans ce cadre, nous avons privilégié des orientations d'aménagement plus simples.

Pour le cas du secteur des Molières, en fait, c'est Intermarché, qui est ici et toute cette zone aujourd'hui en friche qui font l'objet d'interrogations et de projets d'installation d'activités commerciales et de loisirs. L'idée était de maintenir l'esprit d'un maillage pour pouvoir desservir au mieux cet espace.

Il en est de même pour le secteur Lazard qui fait l'objet d'un projet de construction de logements en ce moment. L'idée est aussi de pouvoir poursuivre le maillage des voies qui est très inexistant dans ce secteur qui a fortement besoin d'être désenclavé, au sud de la voie ferrée.

Nous avons essayé de faire une synthèse des évolutions réglementaires et graphiques qui ont été proposées dans ce PLU par rapport à 2013. En fait, un panel d'outils avait déjà été développé dans le cadre de ce PLU et nous devons évidemment prendre en compte les évolutions réglementaires. Comme le disait Monsieur GUILLON en introduction, il y a eu la suppression des coefficients d'occupation des sols, qui sont aujourd'hui travaillés en coefficients d'emprise au sol. Je ne vais pas vous faire un cours d'urbanisme, mais, en gros, dans l'ancien PLU, on prenait une surface de terrain et on la multipliait par ce COS (Coefficient d'Occupation du Sol) et l'on avait la surface de plancher que l'on pouvait construire sur un terrain, en tenant évidemment compte des autres règles. La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de mars 2014 a supprimé ce principe, car elle considérait qu'il bridait beaucoup trop l'évolution des villes et l'évolution des secteurs, en particulier en milieu urbain.

Aujourd'hui, l'idée est de travailler beaucoup plus sur des gabarits, c'est-à-dire sur des formes urbaines qui demandent plus de réflexion dans les documents d'urbanisme, mais aussi pour des aménageurs et des promoteurs. Cela demande de réfléchir beaucoup plus qualitativement en termes d'évolution du bâti. On travaille donc en emprise au sol. L'emprise au sol, c'est le tampon de la construction sur une parcelle. Ensuite, viennent

s'ajouter toutes les règles de hauteur, de retrait, etc., qui vont finalement donner la forme d'un bâtiment sur une parcelle.

Nous avons réalisé des modifications suite à des problèmes d'instruction. Finalement, le PLU de 2013 étant entré en vigueur et ayant « essuyé les piâtres », il y avait quelques modifications à réaliser, en particulier sur les questions du pluvial et de l'intégration de certaines préconisations sur cet aspect, mais aussi pour prendre en compte l'évolution de certains projets qui, depuis, ce sont réalisés sur le territoire. Il y avait également l'intégration de la trame verte et bleue, dont je vous avais parlé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. En tout cas, c'est l'intégration de la biodiversité ordinaire, mais qui est aussi particulièrement intéressante sur le territoire, notamment à travers des documents réglementaires, pas uniquement par de jolis mots sur un document, et c'est le travail que nous avons fait. Il y avait également la modification de secteurs de projets qui étaient situés sur la place Jourdan et au niveau du secteur de Concorde dans le PLU de 2013. Du coup, ces projets ont pu évoluer par le dialogue compétitif qui a eu lieu et qui est d'ailleurs encore en cours sur ces secteurs. Cela a permis d'affiner ces secteurs de projets dans le nouveau PLU.

Je vais peut-être vous passer la méthode, parce que c'est très technique.

Sur les modifications suite à des problèmes d'instructions et l'évolution des projets, comme je vous le disais, il s'agit :

- d'une simplification des dispositions du zonage pluvial. En fait, ce sont des dispositifs qui s'appliquent à chaque parcelle en termes d'intégration des enjeux de ruissellement et des infiltrations d'eau à la parcelle. L'idée est qu'il est de la responsabilité de chacun, même de ceux qui déposent un permis de construire, de gérer son eau, l'eau que l'on vient à avoir sur sa parcelle. S'il n'est pas possible de la retenir, il faut au moins lui permettre de s'infiltrer directement. C'est aussi pour éviter à la collectivité publique de faire des investissements en termes de tuyaux, parce que, sinon, c'est de sa responsabilité et c'est pour éviter, évidemment, les questions d'inondation ou de débordement des eaux ;
- de modifications d'écritures réglementaires ou d'erreurs qui s'étaient faufilées dans le règlement ;
- de l'intégration de fiches de lot pour la Maille 2. L'idée est de savoir comment on travaille sur des projets en cours (projets de requalification, projets de politique de la ville) et comment on vient les intégrer aux documents d'urbanisme réglementaires. C'est toute la difficulté de

l'urbanisme de projet. C'est-à-dire que le projet précède la règle et il est parfois aussi très difficile de disposer d'une règle précise sur ces secteurs. L'idée est donc aussi de travailler avec les opérateurs et avec les personnes sachantes sur ces sujets pour faire évoluer ces secteurs importants pour la Ville :

- l'évolution des constructions et des projets, en particulier sur le secteur sud du lac. En fait, c'est le lotissement des Bastides de Bauquières, qui s'est urbanisé depuis et qui a donc été sorti de la zone à urbaniser, puisqu'elle l'est clairement déjà.

M. Jean GUILLON - Ce sont les 6 hectares de différence que vous verrez entre la zone U et la zone 2aU.

Mme Camille LE FLOCH (Cabinet Planed) - C'est exact.

L'intégration de la trame verte et bleue, donc de la biodiversité, a fait l'objet d'un très gros travail mené en amont par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur un inventaire à la parcelle de toutes les espèces présentes, parcelle par parcelle, sur votre territoire. C'est sur la base de cet inventaire, que l'on a pu définir des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques particulièrement intéressants, à protéger et maintenir dans le cadre du document d'urbanisme. Cela a permis de venir en particulier s'intéresser à certains espaces agricoles aujourd'hui enchâssés ou complètement englobés par des massifs – le massif de Pont de Rhaud en particulier –, mais aussi par des espaces de garrigue. Ces espaces agricoles sont particulièrement intéressants en matière de biodiversité et de circulation des espèces. L'intégration a été faite dans chacune des orientations d'aménagement et de programmation – j'en ai parlé brièvement –, mais l'idée est aussi de dire que cette préservation de la biodiversité n'est pas antinomique avec le développement des projets urbains, elle peut être intégrée dans ces projets. C'est d'ailleurs là que c'est le plus intéressant en termes de définition et de maintien des fonctionnalités.

Finalement, l'intégration des zonages et des règles qui avait déjà été faite dans le PLU de 2013 permettait déjà de répondre à certains de ces objectifs de préservation des espaces naturels agricoles et de la biodiversité, en particulier à travers la traduction de la loi littoral, qui avait déjà été faite, et des zones N et A déjà existantes dans le PLU.

Il y a eu l'intégration d'un coefficient de végétalisation pour intégrer les questions de nature en ville puisque, là aussi, ce sont des questions qui sont aujourd'hui extrêmement importantes dans le cadre de vie, pas simplement au jour le jour pour les habitants, mais aussi en termes de biodiversité et de nature en ville. Il est important de pouvoir les maintenir et, de manière générale, ce coefficient de végétalisation permet aussi

de travailler sur les questions d'imperméabilisation des sols et de limitation de l'imperméabilisation des sols pour finalement répondre aux objectifs de gestion du pluvial, dont j'ai pu parler juste avant. Vous avez aussi la mise à jour des éléments de paysage et de continuité écologique qui font l'objet de protections particulières dans le document d'urbanisme.

Là, c'est le travail qu'avait fait la Ligue de Protection des Oiseaux avec laquelle on a travaillé en termes de hiérarchisation des enjeux. Cela s'est retraduit, finalement, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (« Miramas pour une ville verte ») qui, en termes de zonage et de règlement, dans les grandes lignes, se traduit de cette manière. C'est-à-dire que l'on comprend bien l'importance de ces espaces naturels et de ces espaces agricoles, de l'intermittence entre les uns et les autres, ainsi que la nécessité de préserver certains espaces agricoles accompagnés de haies ou de canaux d'irrigation, puisque l'eau joue aussi un rôle très important dans cette trame bleue. C'est une intégration des enjeux de biodiversité qui, finalement, a été faite, en général, sur tout le document d'urbanisme.

Je vous le disais, les secteurs de projets ont évolué, parce que le projet a lui aussi avancé en termes de réflexion et en termes de secteurs. Juste au-dessus, ici – on ne voit pas très bien la trame du bâti –, c'étaient les deux secteurs de projet : autour de la place Jourdan et au niveau de Concorde, au-dessus et en dessous de la voie ferrée. Le travail autour du dialogue compétitif a permis de reconfigurer un peu ces secteurs de projet. Que veut dire « secteurs de projet » ? « Secteurs de projet » : en gros, c'est une manière de dire que c'est un secteur à enjeux, sur lequel un projet est en cours. Dans l'attente que ce projet soit complètement fini et que des règles précises puissent être édictées dans le document d'urbanisme, on met en attente les constructions pour éviter que le projet soit remis en cause par des constructions qui pourraient se faire pendant ce laps de temps.

Voilà quelques cartes de synthèse où sont représentées les zones urbaines (zones U) avec un indice. Finalement, l'indice (UA, UB, etc.) vient aussi définir le niveau de densité présent dans chacune des zones. Là aussi, c'est un travail qui a été assez fin de mutualisation et d'harmonisation des règles et des zonages en fonction des modifications des règles (suppression des coefficients d'occupation du sol, intégration des coefficients d'emprise au sol).

Il y en a plusieurs types de zones à urbaniser à Miramas. Toutes sont déjà présentes dans le document du PLU de 2013, mais elles ont juste un peu évolué en termes de planning d'ouverture à l'urbanisation, puisque, maintenant, certaines de ces zones à urbaniser (zones d'extension de l'urbanisation) sont accompagnées de ces orientations

d'aménagement et de programmation que j'ai présentées en début de séance. Il y a donc des zones à urbaniser, comme les secteurs est de la Ville (secteur de Taussane), qui sont en fait des secteurs déjà bâtis, mais qui ne sont pas encore desservis par les réseaux collectifs en termes d'eaux usées. L'idée est là aussi de dire que ces secteurs pourront évoluer, mais que le travail aujourd'hui fait avec le Conseil de Métropole et la Métropole sur la desserte en réseaux de ces secteurs viendra ensuite définir des modalités d'urbanisation qui correspondent à la capacité de ces réseaux. Ce sera aussi fait en retravaillant sur les voiries qui, dans ces secteurs, sont insuffisantes à l'heure actuelle pour pouvoir continuer à urbaniser ces secteurs.

Vous avez ensuite des zones à urbaniser qui sont, soit en centre-ville (secteur de la gare ou secteur du sud du lac) et qui feront aussi l'objet de projets d'ensemble, de zones d'aménagement concerté ou d'autres processus opérationnels d'urbanisation, soit des secteurs comme celui de Saint-Suspi-Mourre Blanc, de Baume de Vaquier ou de Garouvin que j'ai pu vous présenter au travers des orientations d'aménagement et de programmation.

Vous avez les zones agricoles, elles aussi synthétisées ici. Elles restent finalement configurées de la même manière que dans le PLU de 2013 avec quelques évolutions du fait de l'intégration de la trame verte et bleue. Voici les zones naturelles.

Vous avez le classique bilan des surfaces, en hectares, qui évolue entre un document et son évolution réglementaire. Vous pouvez voir, en termes d'évolutions, qu'elles sont finalement très à la marge.

M. Jean GUILLON - On n'a vraiment pas changé grand-chose.

Mme Camille LE FLOCH (Cabinet Planed) - Non, c'est vraiment à la marge, en tout cas dans les grands volumes de zones. Elles sont vraiment très à la marge. C'est plus pour rendre compte de l'existant, et éventuellement pour corriger une urbanisation qui s'est développée entre-temps ou des zones qui avaient été classées en zones agricoles alors que, finalement, elles étaient plutôt naturelles. Il n'y a pas de grande modification dans l'esprit. Ce sont des cartes de synthèse pour vous montrer que, finalement, les grandes masses et les volumes restent identiques. Voilà les petits bouts qui ont vraiment évolué. C'est pour se rendre compte, quand même, sur une carte, de ces quelques évolutions. Vous pouvez le voir, cela reste très marginal.

Je vais terminer sur l'une des questions importantes du document d'urbanisme, puisqu'il est aussi réalisé pour pouvoir continuer à accueillir de la population ou, en tout cas, lui permettre de rester sur notre territoire. On a travaillé, et je vous l'avais présenté sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et sur ce que l'on appelle « la prospective démographique ». Ce sont les besoins futurs de logements à

construire. Ses conclusions avaient mené à un besoin de presque 2 200 résidences principales à produire entre 2015 et 2030. Finalement, en faisant le bilan, presque 1 100 logements sont déjà programmés ou déjà visés dans des opérations d'ensemble à assez court terme dans l'enveloppe urbaine (gare, sud du lac, etc.) Finalement, elles répondent déjà à des besoins de construction sur 5 à 8 ans, ce qui laisse aussi le temps de s'attacher à trouver des opérations qualitatives sur les extensions urbaines futures de la Ville avec 2 zones d'extension à moyen terme (Baume de Vaquier et Mourre Blanc) ainsi que 3 zones d'extension à plus long terme. Il y a la zone de Garouvin qui est restée pour du plus long terme et dont l'opportunité de l'ouvrir à l'urbanisation sera étudiée dans un futur document d'urbanisme. Les zones à urbaniser à plus long terme (Baume de Vaquier, Mourre Blanc et sud du lac) sont une manière de planifier l'ouverture à l'urbanisation, ces secteurs ayant des zones à urbaniser à plus court terme et d'autres à plus long terme. C'est aussi dans l'idée qu'un PLU est avant tout un document de planification. Il ne s'agit pas de tout ouvrir d'un coup sous peine d'avoir des problèmes de saturation de réseau, des équipements publics ou tout simplement de fonctionnement urbain en termes de circulation. L'idée est donc bien de planifier pour accueillir la population au fur et à mesure, non pas d'un coup et de manière trop importante.

Finalement, le bilan sur le travail réalisé à Miramas montre que 60 à 70 % des besoins en logements à produire seraient construits dans l'enveloppe urbaine déjà existante. Seulement 30 % seraient produits en extension, ce qui est important à noter, parce que rares sont les communes que je peux accompagner qui ont ce genre de bilan en termes d'utilisation et de rentabilisation de l'espace non bâti dans l'enveloppe urbaine.

Je vais m'arrêter là.

M. Jean GUILLON - En même temps, on est un peu obligé parce que je vous rappelle que Miramas est l'une des plus petites communes au niveau de la superficie et que l'on a, en gros, déjà utilisé la moitié de la superficie pour les constructions. Il faut bien que l'on se développe, c'est vrai, mais on doit être très prudent. Surtout, on doit économiser le terrain et c'est pour cela que l'on fait ça.

Mme Camille LE FLOCH (Cabinet Planed) - C'est aussi dans l'esprit de préserver l'espace naturel et agricole...

M. Jean GUILLON - On en a besoin.

Mme Camille LE FLOCH (Cabinet Planed) -... et éviter de l'urbaniser à outrance. Merci de votre attention.

Monsieur le MAIRE - Merci beaucoup, Madame.

M. Jean GUILLON - Merci infiniment. Vous voyez qu'en fait on n'a pas vraiment changé le PLU. On s'est contenté de le « grenelliser ». On s'est contenté de le mettre à jour et de respecter la loi. Maintenant, si vous avez des questions... Après, on demandera à Monsieur le MAIRE et il faudra voter pour arrêter le PLU.

Monsieur le MAIRE - Merci, Jean. Merci à toi parce que c'est vraiment le sujet que tu suis tous les jours. Merci aux équipes de la Ville aussi. Merci, Madame que nous avons connue sur les bancs de l'école – je plaisante – et qui, maintenant, est chef d'entreprise et nous accompagne. Y a-t-il des questions ? Je rappellerai quand même une phrase que vous avez dite, et je sais bien que ce sera sujet à discussion, mais je crois honnêtement que nous sommes plutôt partis sur une densité. Chaque fois que l'on propose le mot « densité », tout le monde croit que l'on va monter la tour infernale. Non, il y a des formes d'organisation architecturale qui permettent de ne plus utiliser le terrain de façon très extensive ou de « rurbaniser » les villes, c'est-à-dire de s'étendre à l'infini sur des espaces soit agricoles soit naturels.

Les villes ont tendance à vouloir le faire, parce que quelques propriétaires – je le comprends très bien – veulent valoriser leurs biens, mais à mon avis, elles font une erreur, parce qu'elles ne se projettent pas dans les 20 ans qui viennent et sur les coûts de fonctionnement. Or premièrement, il y a le coût environnemental d'utiliser des terres agricoles et des terres naturelles. Deuxièmement, il y a le coût de fonctionnement de tout cela, car, quand vous étendez votre ville à l'infini, vous vous trouvez dans des situations où le reste (les voiries, l'éclairage public, etc.) se multiplie et où les gens qui sont de plus en plus loin du centre-ville demandent les mêmes services qu'au centre-ville. Je pense donc qu'il y a, à travers ce Grenelle de l'environnement et à travers la loi ALUR, des choses qui sont discutables, mais il y a des choses qui sont excellentes, notamment le fait d'essayer de proposer aux communes de plus intensifier à l'intérieur d'un espace urbain que d'aller chercher des espaces qui ne le seraient pas et qui, évidemment, empièteraient sur des espaces naturels ou agricoles.

Bon, je trouve qu'il est bien équilibré, ce PLU 2. S'il n'y a pas de commentaire particulier sur ce qui est un sujet central... Je termine mon propos, parce que je sais que sinon ce sera mal interprété, ou plutôt déformé, car tous ces projets que vous voyez actuellement sur la Ville ou que vous imaginez à travers le PLH sont des projections sur plusieurs années, plusieurs dizaines d'années. Nous avons donc le temps de les voir, de les modifier, de les modeler, de les imaginer, de les déformer, de les voir se réaliser, mais tout cela est parti de nos réflexions en 2013, celles du premier PLU. Aujourd'hui, on est en train

de voir aboutir des projets que nous avons lancés et, aujourd'hui, ces projets prennent forme, physiquement, à l'intérieur d'une projection et d'une analyse globale territoriale.

Ce PLU que nous avons là sera appelé à se réformer dans les années qui viennent, forcément, mais nous avons d'abord, de la part des services de l'État, je crois, un soutien qui est évidemment très bon, je pense. Nous allons le voter ce soir, puis nous allons le transférer à la Métropole.

M. Jean GUILLON - Ce soir, on l'arrête. On a fait une réunion des personnes publiques associées il y a quelque temps – il y a l'État, le Syndicat du Foin de Crau, la Chambre d'Agriculture, la Région le Département, etc. –, et ces gens nous disent ce qu'ils pensent de la présentation que nous leur avons faite. Ils nous demandent d'apporter des modifications.

Ensuite, il va y avoir, à la rentrée de septembre – pas pendant les vacances, parce que les gens ne sont pas là –, une enquête publique qui va durer 1 mois et dont on fera la publicité dans le journal municipal. Chaque Miramasséen pourra venir à l'enquête publique. Il y aura un commissaire enquêteur qui, à la fin, fera un rapport. Les gens auront fait des annotations, ils auront fait des demandes. Ce sera à nouveau examiné et il y en a qui seront peut-être acceptées, d'autres qui ne le seront peut-être pas. Après, une fois que tout le monde aura rendu sa copie, on le votera au mois de décembre 2016, puisqu'il faut qu'il soit voté avant le 1^{er} janvier 2017.

On a encore un peu de marge, on a le temps de le travailler et chacun – je vous y invite – pourra aller à l'enquête publique et apporter les commentaires qu'il veut faire.

Monsieur le MAIRE - Mesdames, Messieurs, chers collègues, s'il n'y a pas d'autre question ou commentaire, je vais donc vous soumettre ce PLU et sa réforme au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 2 – SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME DE MATÉRIELS INFORMATIQUES

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 3 – DÉSIGNATION DES CANDIDATS SUSCEPTIBLES DE SIÉGER À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : **M. Gérard GUILLEMONT**

M. Gérard GUILLEMONT - Cette question n° 3 concerne la désignation des candidats susceptibles de siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). La création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence implique la mise en place d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, puisque sur votre feuille d'impôts vous avez, au titre de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti, une colonne pour l'intercommunalité. En plus, la Métropole lève aussi les impôts économiques qui remplacent la taxe professionnelle.

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

M. Gérard GUILLEMONT - Je vous laisse, Monsieur le MAIRE, dévoiler la liste des candidats que vous proposez.

Monsieur le MAIRE - Vous avez comprise que nous sommes 92 communes. Je remercie les personnes qui se sont engagées à être candidates jusqu'au bout. Nous verrons, une fois arrivés à la Métropole comment nous nous ferons « manger tout cru », mais, en tout cas, ce qui est important est que je vous propose de retenir et de désigner les candidats suivants : Monsieur Gérard GUILLEMONT, Monsieur Jean GUILLON, Madame Nathalie PISANO, Monsieur Bernard BENAYOUN, Madame Magali NICOLAS, Monsieur Michel HERNANDEZ et Monsieur Yannick GUES.

Je tiens à vous dire que dans la mise en place de la Métropole, le Président de la Métropole nous a fait valoir que l'Administration fiscale avait demandé une réunion avant, pour désigner ces membres, mais que la Métropole avait un autre calendrier que le nôtre. Toutes les communes ont donc envoyé des listes préalables. Je le dis. Soit on envoyait une liste préalable soit on n'en avait pas. Par contre, il faut respecter les formes et voter cette liste à la majorité. Je ne prenais donc pas de trop de risques réglementaires.

Je propose donc de mettre au vote la désignation sachant que, je le répète, c'est le Conseil Métropolitain, sous la présidence du Président de la Métropole, qui proposera à l'Administration fiscale 40 noms. L'Administration fiscale en retiendra 10 et 10. J'imagine qu'ils seront bien regardés sous tous les angles. Je ne suis pas un spécialiste, mais je pense que ce doit être comme cela. Je les mets donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(27 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration)

Monsieur le MAIRE - Je vous remercie. Question n° 4.
Monsieur Gaëtan FERNANDEZ

Monsieur Jerry GRUAT quitte la séance.

N° 4 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE LA PASSERELLE – MES VACANCES À MIRAMAS 2016 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : M. Gaëtan FERNANDEZ

Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - Question n° 5, Monsieur Gaëtan FERNANDEZ, toujours. Monsieur Jerry GRUAT a quitté la séance, parce qu'il est membre des conseils.

N° 5 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO – MES VACANCES À MIRAMAS 2016 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : M. Gaëtan FERNANDEZ

M. Gaëtan FERNANDEZ - C'est exactement la même convention, mais avec le centre social Jean Giono. La subvention demandée par le centre social Jean Giono est de 18 000 euros et l'intervention de la Ville est à hauteur de 12 500 euros, d'une part, et de 3 500 euros, d'autre part. Il est demandé de faire exactement la même chose.

Monsieur le MAIRE - Merci. C'était très succinct, une bonne synthèse. Nous passons donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - Question n° 5. Monsieur Jerry GRUAT est toujours dehors.

N° 6 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – MES VACANCES À MIRAMAS 2016 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : M. Gaëtan FERNANDEZ

Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - La question n° 7, c'est la MJC-MPT (Maison des Jeunes et de la Culture – Maison Pour tous). Ce coup-ci, c'est moi qui sors.

Je donne la présidence de séance à Maryse RODDE.

Monsieur Jerry GRUAT réintègre la séance.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence de séance à Madame Maryse RODDE

N° 7 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS (MJC-MPT) – MES VACANCES À MIRAMAS 2016 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : **M. Gaëtan FERNANDEZ**

Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(25 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

DIRECTION DES FINANCES

N° 8 – CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT AU TITRE DE 2016

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

M. Christian PEYRO - Avant que l'on me pose la question, je vais vous donner lecture de ce qui s'est passé pour l'année 2015. En ce qui concerne les FLS Accès (Fonds de Solidarité pour le Logement), c'est-à-dire l'accès au logement, il y a eu 71 dossiers pour un montant total de 65 528 euros. Pour le FSL Maintien dans le logement, il y a eu 22 dossiers pour un montant total de 26 409 euros. En ce qui concerne le paiement de l'EDF, il y a eu 68 dossiers pour un montant total de 19 952 euros. Pour le Gaz de France, ce sont 30 dossiers pour un montant de 6 827 euros. Pour l'eau, ce sont 26 dossiers pour un montant de 2 935 euros. Soit un total, dont les Miramasséens ont profité, de 123 651 euros.

M. Gérard GUILLEMONT - C'est très bien. Il y a un effet de levier important.

M. Christian PEYRO - Il est très, très important, puisque notre cotisation est à hauteur de 7 620,90 euros et je rappelle que les Miramasséens ont pu en bénéficier pour 123 651 euros.

Monsieur le MAIRE - Je rappelle que cela touche toutes les familles de notre belle ville. S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 9 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Madame, je crois que l'on nous avait demandé un comparatif sur les années antérieures. Est-ce que vous pouvez nous donner le montant sur l'année 2015 ?

Mme Nathalie PISANO - En 2015, c'était 17 556 euros. En 2014, c'était 17 385 euros. En 2013, c'était 16 709 euros. En 2012, c'était 20 884 euros.

Monsieur le MAIRE - S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 10 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES –
SPIC FUNÉRAIRE**

Rapporteur : M. Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 11 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 29-2016 DU 13 AVRIL 2016 PAR LA
MISE EN PLACE DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES MANIFESTATIONS SE
DÉROULANT SUR LA VILLE AU TITRE DE 2016**

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

M. Gérard GUILLEMONT - *Nature en fête*, c'est le 22 mai prochain, un
dimanche, à Cabasse.

Monsieur Gérard GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration)

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORT

N° 12 – PRESTATIONS REPAS ET ENTRETIEN DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE J. FERRY INTITULÉ « VOILE/ESCALADE »

Rapporteur : **Mme Maryse RODDE**

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Mme Maryse RODDE - En fait, c'est une subvention que l'on avait accordée et nous nous sommes rendu compte, après, qu'il était beaucoup plus facile pour la Commune de commander les repas que pour l'école. Du coup, l'école nous restitue l'argent et nous allons payer, bien évidemment, les prestataires pour les repas et les transports.

Monsieur le MAIRE - C'était très clair, Madame la première Adjointe. S'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 – PRESTATIONS REPAS ET ENTRETIEN DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE M. GRESSET INTITULÉ « CLASSE VERTE VOILE/ESCALADE »

Rapporteur : **M. Maryse RODDE**

Mme Maryse RODDE - C'est exactement la même chose pour une autre école Marcel Gresset. Il s'agissait de la même classe verte « Voile et escalade », de la même restitution de budget. Oui ?

Mme Cécile DUMAS - Je ne comprends pas. Antérieurement, c'était l'école qui se chargeait de commander le transport et qui se faisait livrer les repas.

Mme Maryse RODDE - Si vous voulez, dans la subvention que nous avons accordée à l'école, étaient compris le transport et les repas. Suite à cette subvention, avec l'école, nous en avons évidemment discuté et nous nous sommes rendu compte que c'était

beaucoup plus facile pour nous de payer les repas plutôt que pour l'école. Si l'école est obligée de contacter le prestataire et de payer, cela lui revient plus cher, puisqu'elle n'aura pas le même prix que nous. Pour nous, c'est un ensemble. Donc, nous nous sommes entendus et elle nous restitue l'argent, dans le montant de ce qui a été accordé, des repas et du transport.

Mme Cécile DUMAS - Je pensais que cela avait toujours été fait comme cela.

Mme Maryse RODDE - Pas du tout.

Monsieur le MAIRE - Très bien. Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question complémentaire, nous pouvons passer au vote. Pardon, il y a une question complémentaire de Monsieur THOMAS. Prenez le micro, Monsieur THOMAS, parce que je veux vraiment vous enregistrer.

M. Marc THOMAS - Merci. C'est une question que je voudrais relier à ces deux prestations. Dans les décisions que vous allez nous présenter après, il y a le paiement d'un permis côtier pour deux agents. Est-ce que cela correspond à ces festivités, à ces sorties, à ces nuitées ?

Mme Maryse RODDE - Non, je pense qu'il n'y a aucun rapport, Monsieur THOMAS.

Monsieur le MAIRE - Monsieur THOMAS, le service côtier, ce n'est pas pour faire de la plaisance autour de la Corse, mais il s'agit des maîtres-nageurs, qui s'occupent aussi de petits bateaux à voile que Madame DUMAS connaît bien, et qui doivent avoir aussi cette formation.

M. Marc THOMAS - D'accord. Comme il y avait la sortie des élèves, c'était pour savoir s'il y avait une relation de cause à effet.

Monsieur le MAIRE - Il n'y a pas de cause à effet, mais elles vivent bien ensemble.

M. Marc THOMAS - Merci.

Monsieur le MAIRE - S'il n'y a pas d'autre question sur cela, nous pouvons donc passer au vote sur la question 13.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - Je vous remercie. Question n° 14. Monsieur Jerry GRUAT et Monsieur Frédéric VIGOUROUX sortent.

Monsieur Jerry GRUAT et Monsieur le MAIRE quittent la séance.

Monsieur le MAIRE transmet la présidence de séance à Madame Maryse RODDE.

**N° 14 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014/2017 – PROGRAMMATION 2016 –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Mme Monique TRINQUET - En tableau, en pièce jointe, vous avez la dénomination des projets (mini-ludothèque, accueil jeunes), le coût de chaque projet ainsi que la part municipale

Madame Monique TRINQUET poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(24 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jerry GRUAT réintègre la séance.

Monsieur le MAIRE reprend la présidence de séance

**N° 15 – PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015/2020 – PROGRAMMATION PRINCIPALE 2016
– AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Y a-t-il des questions particulières ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS - Pourquoi le hand ?

M. Gérard GUILLEMONT - Pourquoi pas ?

Mme Cécile DUMAS - Pourquoi pas ?

Monsieur le MAIRE - Le hand, c'est parce qu'ils ont un projet. Le hand est à Miramaris depuis un moment. C'est le projet que nous avons de campus du sport.

Mme Cécile DUMAS - D'accord.

Monsieur le MAIRE - Heureusement que j'ai de la mémoire ! Le hand est le premier sport qui s'est impliqué dans l'activité du collège. Est-ce que c'est bien cela, Madame TRINQUET ?

Mme Monique TRINQUET - Il s'agit de vacances sportives, ce doit être un projet spécifique.

Monsieur le MAIRE - Exactement. S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 18 – CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE LYCÉE PRIVÉ FONTLONGUE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **Mme Catherine FOURMENT**

Madame Catherine FOURMENT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - Madame Martine ARFI, sur la question 17.
Monsieur Jerry GRUAT et moi-même sortons. La présidence est donnée à
Madame Maryse RODDE.

Monsieur Jerry GRUAT et Monsieur le MAIRE quittent la séance.

*Monsieur le MAIRE transmet la présidence de séance à
Madame Maryse RODDE.*

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 17 – POLITIQUE DE LA VILLE PROGRAMMATION 2016 - FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Mme Martine ARFI - J'ai fait un petit topo des actions.

Sur le pilier « cohésion sociale », le coût total des actions retenues est de 1 303 852 euros et la participation totale de la Ville est de 114 330 euros. Dans le volet « éducation et réussite éducative », la participation de la Ville est de 23 850 euros. Dans le volet « santé », on a 14 000 euros en participation de la Ville. Dans le volet « parentalité », la participation de la Ville est de 3 000 euros. Pour la culture, la participation de la Ville est de 18 000 euros sur des actions retenues pour 292 361 euros, entre autres. Sur le volet « prévention et lutte contre les discriminations », le total des actions retenues est de 7 368 euros et la participation de la Ville est de 1 000 euros. Sur la prévention de la délinquance, le total des actions retenues est de 314 612 euros pour une participation de la Ville à 35 980 euros.

Nous avons aussi, dans le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » un coût total des actions retenues qui est de 114 250 euros, dont une participation de la Ville de 2 000 euros.

C'est surtout le pilier « développement, activité économique et emploi » pour lequel le coût total des actions retenues est de 2 539 204 euros et la participation totale de la Ville est de 76 500 euros.

Mme Maryse RODDE - Merci, Madame ARFI. Je constate et nous constatons tous autour de cette table que vous êtes très généreux dans le contrat de ville. Merci beaucoup. À cet effet, justement, on a besoin d'un peu d'argent pour les enfants, et je viendrai vous voir.

Ceci étant, y a-t-il des questions ? Non.

En l'absence de questions, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 25

(24 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »).

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatix ESPALLARDO » et procuration).

Monsieur Jerry GRUAT réintègre la séance.

Monsieur le MAIRE reprend la présidence de séance.

N° 18 – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE – INSTALLATION DE CONSEILS CITOYENS SUR LA VILLE

Rapporteur : **Mme Mireille MIZOULE**

Madame Mireille MIZOULE procède à la lecture du rapport.

Mme Mireille MIZOULE - On n'a pas attendu la loi pour faire de la démocratie participative à Miramas, nous en faisons déjà, ce qui n'est pas mal.

Madame Mireille MIZOULE poursuit la lecture du rapport.

Mme Mireille MIZOULE - On n'a pas voulu opposer les conseils de quartiers aux conseils citoyens. Il y aura donc une collaboration entre tous pour que l'on conjugue les deux.

Madame Mireille MIZOULE poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Merci, Madame. C'est très important, puisqu'ils seront associés, évidemment, à beaucoup, beaucoup de décisions, conformément à la loi dite « loi Lamy ». Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 19 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – PROJET ALPHABÉTISATION – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

M. Jerry GRUAT - C'est un projet d'alphabétisation. Pour plus de précision, c'est de l'apprentissage du français. Ce sont des gens qui ont quand même des bases, et qui ne partent donc pas de zéro.

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - S'il n'y a pas de question particulière, nous passons au vote.

Monsieur Jerry GRUAT quitte la séance.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jerry GRUAT réintègre la séance.

URBANISME

N° 20 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES NUMÉRIQUES GÉORÉFÉRENCÉES RELATIVES À LA REPRÉSENTATION DES OUVRAGES DE TRANSPORT GÉOSEL MANOSQUE SUR LA COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

M. Jean GUILLON - En fait, c'est un pipeline. C'est pour pouvoir avoir ça sous format informatique et pour pouvoir le mettre sur nos plans. On met toutes les couches de SIG (Système d'Information Géographique) : le zonage, les trames bleues, les trames vertes, etc. Pour avoir ça, il nous faut passer une convention.

Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE - Le SIG, c'est le Système d'Information Géographique. Cela nous permet d'avoir les couches successives des systèmes électriques, électroniques et le reste.

Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Béatrix ESPALLARDO »
et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE - J'ai eu deux questions. Avant de vous faire la liste des décisions, deux questions me sont arrivées de la part de Monsieur Marc THOMAS, dont l'une que je vais lire. L'une des questions, Monsieur THOMAS, vous me l'avez faite et je vais la lire. Est-ce que vous voulez la lire ? La première concerne une dénomination.

M. Marc THOMAS - Si vous le permettez, je vais la lire.

Monsieur le MAIRE - Je vous en prie, lisez-la.

M. Marc THOMAS - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, un stade est en cours de construction en ce moment même. Il s'agit d'un symbole puissant de votre politique sur le sport et tous les Miramasséens ont pu en suivre les échos durant ces dernières années. Monsieur le Maire, dimanche dernier encore, lors de la cérémonie du 8 mai... »*

Monsieur le MAIRE - Eh ! Ce n'est pas la lettre que vous m'avez envoyée que vous lisez.

M. Marc THOMAS - Non, mais c'est la question.

Monsieur le MAIRE - Non. Vous m'avez envoyé la question. Je vous connais un petit peu, Monsieur THOMAS. Elle est très bien tournée votre lettre et c'est la question dont vous m'avez demandé de parler.

M. Marc THOMAS - Oui. Tout à fait.

Monsieur le MAIRE - Donc, soit vous la reprenez *in extenso*, soit... C'est ça le Conseil Municipal. Après, vous faites le commentaire que vous voulez, mais il faut la lire intégralement. Je le fais si vous le voulez, je le fais.

M. Gérard GUILLEMONT - Il faut que l'on en prenne connaissance.

M. Marc THOMAS - Pas de souci, Monsieur le MAIRE, pas de souci.

« Ce stade, même s'il n'est pas achevé, se devra de porter un nom. Sur la question, pour éviter de faire trop long, j'avais fait un raccourci, donc je vais vous lire le raccourci. On pourrait rétorquer que cette halle des sports n'est pas achevée. Certes, mais rien ne nous empêche de prendre l'habitude, en attendant l'inauguration, de l'appeler par son nouveau nom. Le nom auquel je fais référence ici est celui de Monsieur Georges THORRAND, ancien Maire de Miramas au terme de 18 années de mandature au service de Miramas. À ceux, cette fois, qui pourraient me rétorquer que ce monsieur n'est pas décédé – on me l'a dit –, je précise quand même qu'il n'est pas nécessaire qu'une personne soit décédée pour lui rendre les honneurs. À ceux qui m'ont rétorqué qu'il n'avait pas tout transformé quand j'ai dit que sous ses mandatures la Municipalité s'était considérablement transformée, je répondrai "oui". Monsieur le MAIRE ».

Même si à la sortie de la Commission vous m'avez dit que ce n'était pas le cas, moi je vous le dis : Miramas s'est bien transformée.

Monsieur le MAIRE - Pas le cas de quoi ?

M. Marc THOMAS - Pardon ?

Monsieur le MAIRE - Pas le cas de quoi ?

M. Marc THOMAS - Vous m'avez dit : « Ce n'est pas lui qui a tout fait ».

Monsieur le MAIRE - Excusez-moi, mais votre lettre, est-ce que vous la lisez complètement ou est-ce que c'est moi qui vais le faire ?

M. Marc THOMAS - Je continue : « Dans le cas présent, il faut rendre à César ce qui est à César ».

Monsieur le MAIRE - Voilà !

M. Marc THOMAS - « Monsieur THORRAND a quand même transformé la Ville sous ses mandatures et nous souhaitons qu'il puisse voir dans ce geste la reconnaissance de la Ville. C'est une personne animée d'un grand humanisme et non avide d'honneurs. Sa modestie lui fera sans doute refuser cet honneur, mais nous n'avons, nous, aucun doute sur ce choix. Nous mettons le choix de la dénomination de ce stade au vote de l'assemblée et le nom du stade que nous proposons est le Stade Georges THORRAND ».

M. Gérard GUILLEMONT - C'est la Métropole qui va le dire.

Monsieur le MAIRE - J'ai reçu votre lettre. D'abord, honnêtement, cela ne se passe pas comme cela. La première des choses qu'il faut faire, c'est approcher la personne et je ne suis pas persuadé que l'ancien maire de la Ville, Georges THORRAND, si vous étiez venu le lui proposer, ne vous fasse pas un commentaire bien différent de la lettre que vous faites ; mais je ne commenterai pas.

Ensuite, vous parlez à un Maire qui a respecté les deux Maires successifs, qui se sont succédé, lors de son intronisation en 2008. Je suis sorti avec les deux Maires pour que chacun se respecte, ce qui n'était pas toujours le cas quand il y avait une alternance politique, vous nous l'avez suffisamment raconté.

Ensuite, cette salle, je vous le rappelle, qui est une salle métropolitaine, va avoir un débat sur son nom entre plusieurs organisations, dont nous. Nous n'en sommes pas les financeurs, je vous le rappelle. Il y a évidemment le Conseil Départemental, la Région, le Ministère des Sports et le FMDS, la Fédération Française d'Athlétisme, le mouvement sportif à travers le comité départemental des sports olympiques. C'est avec eux que nous en parlerons.

Monsieur THOMAS, je suis persuadé que beaucoup de Miramasséens, même s'ils ne partagent pas toujours ce qui a été fait – ce qui sera mon cas à l'avenir, mais le plus

tard possible –, remarqueront effectivement le travail qu'a fait Monsieur THORRAND et ses équipes, mais ce n'est pas à vous de demander qu'il y ait un vote dans cette assemblée, c'est à moi. En l'occurrence, tant que je n'aurai pas vu l'ensemble de ces composantes sportives et politiques qui sont des financeurs, je ne peux pas prendre ce genre de décision. Quand je les aurai rencontrées et quand on aura discuté, nous verrons à ce moment-là comment les choses se passeront.

Encore une fois, je le dis, il faut toujours demander à ceux que l'on veut mettre en avant s'ils sont d'accord de le faire de le faire faire ou d'accepter de le faire faire par quelqu'un. Ce n'est pas à nous de décider comme cela. Je vous rassure, on n'est pas obligé d'attendre qu'ils soient décédés et je souhaite d'ailleurs que Monsieur THORRAND soit encore très longtemps parmi nous, en lui souhaitant une excellente santé, bien évidemment.

Madame MIZOULE, vous vouliez rajouter quelque chose après moi.

Mme Mireille MIZOULE - Oui, je voulais en profiter pour faire une remarque qui me vient à l'esprit en parlant des noms de nos bâtiments et de nos rues. Si vous pouviez faire remarquer à tous ces gens qu'à Miramas il n'y a que des hommes pour les noms de rues ou de bâtiments. Il y a certainement beaucoup de femmes qui le mériteraient aussi.

Monsieur le MAIRE - Merci, Madame. C'est très juste, mais c'est Georges, ce n'est pas Georgette donc...

Mme Mireille MIZOULE - Dommage que ce ne soit pas Georges SAND.

Monsieur le MAIRE - Enfin, pour une salle d'athlétisme, Georges SAND... Vous savez qu'elle était plus particulièrement sur la littérature et je rappelle qu'il s'agit quand même d'une activité physique.

Sur la deuxième question que je voulais répondre car j'ai ici tous les éléments, mais on ne va pas la traiter. C'est une histoire de mètres carrés de carrelage.

M. Marc THOMAS - Vous nous répondrez par écrit. Ceci dit, elle n'était pas à inscrire au Conseil, celle-là.

Monsieur le MAIRE - C'est un dossier. On va donc lui répondre par écrit et, s'il vous plaît, vous me donnerez la double de la réponse par écrit je la transmettrai aux tutelles.

Nous continuons avec la liste des décisions et des marchés.

DI LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE, procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 23 février 2016 au 20 avril 2016.

E/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE - Mesdames, Messieurs, nous aurons certainement un Conseil Municipal avant l'été, parce que nous sommes rythmés par un certain nombre de décisions de modifications de la Métropole. Si l'on peut y échapper, on y échappera, sinon nous aurons d'autres conseils prévus. Étant donné que l'ordre du jour est épuisé, et que les questions aussi, je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 35.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Le Secrétaire de séance

Anne-Marie GRAYOT

